THÔNES
Cœur des Vallées

N° 2025/045

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 074-217402809-20250410-CM25045-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes, Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Claire BARRIN, M. Benjamin DELOCHE, Mme Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :	**4 avril 2025**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**26**

Secrétaire : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/045 - 2, RUE DU PRÉ DE FOIRE – ACQUISITION DE LA MAISON DU CANTON

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 13 juin 2024 relative à l'acquisition de la Maison du canton. Les élus ont donné un avis de principe favorable pour l'acquisition de ce bien situé 2, rue du Pré de Foire sous condition que la signature de l'acte soit réalisée en 2025.

Par délibération de la commission permanente du Département de la Haute-Savoie en date du 20 janvier 2025, les élus du Département ont délibéré favorablement pour la vente de la parcelle bâtie section F n°883, d'une surface totale de 917 m², à la commune de THÔNES pour un montant de 500 000 €.

M. le Maire indique que ce bâtiment est très bien situé et peut présenter un intérêt pour la commune de THÔNES.

Il indique également que le rez-de-chaussée est actuellement occupé par une Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Dès la signature de l'acte de vente, la commune reprendra la gestion de cette occupation.

Il est précisé que les frais liés à cette acquisition seront entièrement pris en charge par la commune de THÔNES.

.../...

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 074-217402809-20250410-CM25045-DE

Vu l'avis de Domaines en date de décembre 2023 et prorogé le 9 décembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition avec le Département de la Haute-Savoie pour un montant de 500 000 €, hors frais de notaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 avril 2025

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 16 AVR. 2025 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 17 AVR. 2025

THÔNES, le 17 AVR. 2025

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET